

Entre fin 2013 et fin 2024, les effectifs salariés du secteur hospitalier progressent de 5,2 %, passant de 1,34 million à 1,41 million de salariés. Ils augmentent plus fortement dans le secteur privé que dans le secteur public. Le personnel médical en représente une part croissante. Les effectifs salariés hospitaliers ralentissent en début de période, jusqu'à reculer en 2017 et 2018. Hormis un repli ponctuel en 2022, ils repartent depuis à la hausse, en particulier en 2020 (+1,4 %) et en 2023 (+2,1 %). L'emploi hospitalier augmente plus modérément en 2024 (+0,7 %). Ce ralentissement s'observe à la fois dans les hôpitaux publics (+0,6 %, après +2,1 %) et dans les établissements de santé privés (+1,2 %, après +2,1 %). Le personnel médical représente près de la moitié de la progression des effectifs hospitaliers en 2024.

Entre fin 2013 et fin 2024, les effectifs salariés du secteur hospitalier ont augmenté de 5,2 % (soit +0,5 % en moyenne annuelle), passant de 1,34 million à 1,41 million de salariés (*graphique 1*). Au cours de cette période, les effectifs ont progressé plus fortement dans le secteur privé (+6,4 %) que dans le secteur public (+4,8 %). La part des effectifs du secteur privé est ainsi passée de 22,4 % en 2013 à 22,9 % en 2016, avant de se replier quelque peu depuis ; elle atteint 22,6 % fin 2024.

Le personnel médical représente une part structurellement croissante des effectifs salariés hospitaliers

Le personnel médical (médecins et assimilés¹, internes et sages-femmes) connaît la progression la plus forte entre fin 2013 et fin 2024 : sa part dans les effectifs salariés hospitaliers passe de 11,0 % à 12,7 % au cours de la période (*tableau 1*). En écho à l'augmentation du nombre de places de formation², le nombre d'internes croît de 52,4 % en onze ans, celui de médecins de 14,5 % et celui de sages-femmes de 4,4 %. Si les effectifs de sages-femmes progressent dans les hôpitaux publics (+11,0 % entre fin 2013 et fin 2024), ils reculent en revanche dans le secteur hospitalier privé (-16,5 %),

dans un contexte où ce secteur réduit son implication dans les activités périnatales et où de nombreuses maternités privées ont fermé (voir fiche 19, « La naissance : les maternités »).

Les effectifs d'infirmiers augmentent de 5,9 % entre fin 2013 et fin 2024. Cependant, leur part dans les effectifs salariés s'est infléchi au cours des dernières années : passée de 25,3 % fin 2013 à un point haut à 25,8 % en 2018 et 2019, avant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, elle revient à 25,5 % fin 2024.

La part dans les effectifs salariés hospitaliers des aides-soignants (20,3 % fin 2024) et celle du personnel administratif (11,3 %) restent globalement stables durant la période. Au sein des autres personnels, la part des « autres personnels soignants » (agents de service hospitalier, personnel de rééducation et cadres infirmiers notamment) recule ces dernières années, de 17,3 % fin 2013 à 15,3 % fin 2024. Cette situation reflète la baisse sensible des effectifs salariés de cette catégorie dans le secteur hospitalier public (-10,8 % entre 2013 et 2024), qui pourrait s'expliquer pour partie par la diminution des contrats aidés. En effet, dans la fonction publique hospitalière, de nombreux contrats aidés concernent les agents de service hospitaliers (ASH), profession

1. Dans cette fiche, la catégorie « médecins et assimilés » (par la suite : « médecins ») comprend les médecins, les odontologistes et les pharmaciens. La catégorie « internes » comprend les internes, les docteurs juniors et les faisant fonction d'internes (FFI).

2. Par exemple, par rapport au *numerus clausus* de 2016-2020, le *numerus apertus* de 2021-2025 est plus élevé de 28 %.

majoritaire au sein du groupe des « autres personnels soignants ». Dans le secteur privé, les effectifs des « autres personnels soignants » sont moins dépendants des contrats aidés et ont augmenté de 5,0 % en onze ans (dont +1,0 % en 2024).

En 2024, le personnel médical représente près de la moitié de la progression des effectifs hospitaliers

Les effectifs salariés du secteur hospitalier augmentent de 0,7 % en 2024 (+10 400 salariés, dont +6 700 salariés dans le secteur public et +3 700 salariés dans le secteur privé). La croissance des effectifs salariés s'atténue légèrement par rapport au rythme observé depuis la crise sanitaire (+0,9 % en moyenne annuelle entre 2019 et 2023), mais elle poursuit sa tendance haussière après une stabilité au cours des années précédant la crise, entre 2014 et 2019.

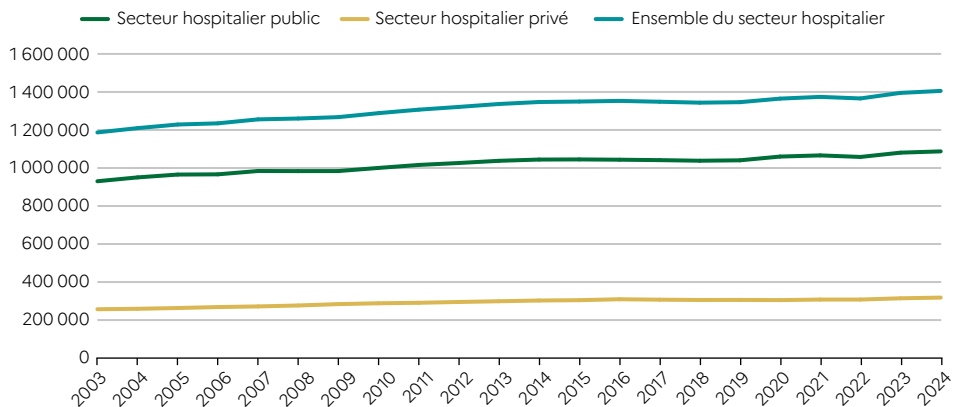
Le personnel médical (surtout les médecins et internes) représente près de la moitié de cette progression annuelle en 2024 (+4 700 salariés, soit +2,7 % et près de la moitié de la hausse),

devant le personnel non médical soignant (+2 900 salariés, soit +0,3 %) et non soignant (+2 900 salariés également, soit +0,8 %).

Dans le secteur public, les effectifs augmentent de 0,6 % (+6 700 salariés). Cette hausse est quasi intégralement portée, d'une part, par les effectifs salariés de médecins (+2 200 salariés, soit +2,4 %, après +1 000 salariés en 2023) et d'internes (+1 700 salariés, soit +4,3 %, après +2 100 salariés en 2023), en lien avec le relèvement progressif du *numerus clausus* à la fin des années 2010³ et, d'autre part, par les effectifs infirmiers (+3 400 salariés, soit +1,3 % et 51 % de la hausse). Le nombre de sages-femmes progresse également (+200 salariées, soit +1,7 %), ainsi que les effectifs de personnel non médical non soignant (+1 500 salariés, soit +0,5 %). Les effectifs d'aides-soignants et d'« autres personnels soignants » décroissent en revanche, après avoir fortement augmenté en 2023 (respectivement -1 000 salariés, soit -0,4 % après +1,6 %, et -1 400 salariés, soit -0,9 % après +4,3 %).

En 2024, dans le secteur privé, les effectifs salariés hospitaliers progressent de 1,2 % (+3 700 salariés).

Graphique 1 Évolution des effectifs salariés du secteur hospitalier au 31 décembre, depuis 2003



Note > Le secteur hospitalier privé comprend les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif) et ceux à but lucratif (cliniques privées).

Champ > Salariés du secteur hospitalier présents au 31 décembre (personnes physiques y compris contrats aidés, hors stagiaires, externes et apprentis), France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Sources > Insee, Siasp et BTS ; Drees, SAE ; traitements Drees.

³. La mise en œuvre depuis 2021 d'un *numerus apertus* plus élevé se traduira par une nouvelle augmentation des effectifs d'internes à partir de 2026.

Tableau 1 Effectifs salariés des secteurs hospitaliers public et privé au 31 décembre, depuis 2003

	2003	2013	2019	2022	2023	2024	Évolution 2013-2024 (en %)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution 2023-2024 (en %)
Salariés du secteur hospitalier public	930 437	1 037 970	1 040 529	1 058 265	1 080 872	1 087 608	4,8	2,1	0,6
Personnel médical	101 298	124 941	134 782	143 335	146 568	150 740	20,6	2,3	2,8
Médecins et assimilés	74 024	85 198	88 586	91 883	92 854	95 082	11,6	1,1	2,4
Internes, docteurs juniors et FFI	18 183	27 422	33 279	38 213	40 264	41 980	53,1	5,4	4,3
Sages-femmes	9 091	12 320	12 917	13 239	13 450	13 678	11,0	1,6	1,7
Personnel non médical soignant	n.d.	643 003	635 229	631 275	645 958	647 015	0,6	2,3	0,2
Infirmiers	216 936	252 052	257 194	259 236	263 999	267 414	6,1	1,8	1,3
Aides-soignants	195 609	220 422	222 044	224 871	228 477	227 505	3,2	1,6	-0,4
Autres personnels soignants	n.d.	170 529	155 991	147 169	153 482	152 096	-10,8	4,3	-0,9
Personnel non médical non soignant	n.d.	270 026	270 518	283 655	288 346	289 853	7,3	1,7	0,5
Filière administrative	91 477	103 135	102 668	111 038	114 827	115 516	12,0	3,4	0,6
Autres personnels non soignants	n.d.	166 891	167 850	172 617	173 519	174 337	4,5	0,5	0,5
Salariés du secteur hospitalier privé	256 851	298 941	305 974	307 899	314 483	318 161	6,4	2,1	1,2
Personnel médical	17 838	22 624	25 071	26 564	27 362	27 856	23,1	3,0	1,8
Médecins et assimilés	13 306	16 497	18 711	20 269	20 966	21 400	29,7	3,4	2,1
Internes, docteurs juniors et FFI	1 248	2 206	2 645	2 884	3 029	3 181	44,2	5,0	5,0
Sages-femmes	3 285	3 922	3 714	3 411	3 367	3 275	-16,5	-1,3	-2,7
Personnel non médical soignant	n.d.	205 560	208 171	206 064	210 195	212 034	3,1	2,0	0,9
Infirmiers	65 706	85 739	89 821	87 594	89 313	90 360	5,4	2,0	1,2
Aides-soignants	49 851	59 427	58 610	56 836	58 139	58 288	-1,9	2,3	0,3
Autres personnels soignants	n.d.	60 394	59 741	61 635	62 743	63 386	5,0	1,8	1,0
Personnel non médical non soignant	n.d.	70 757	72 733	75 271	76 926	78 271	10,6	2,2	1,7
Filière administrative	34 350	40 115	41 211	42 159	42 740	43 064	7,4	1,4	0,8
Autres personnels non soignants	n.d.	30 642	31 522	33 112	34 186	35 207	14,9	3,2	3,0
Ensemble du secteur hospitalier	1 187 288	1 336 911	1 346 503	1 366 164	1 395 355	1 405 769	5,2	2,1	0,7
Personnel médical	119 136	147 565	159 852	169 899	173 930	178 596	21,0	2,4	2,7
Personnel non médical soignant	n.d.	848 563	843 400	837 340	856 153	859 049	1,2	2,2	0,3
Personnel non médical non soignant	n.d.	340 783	343 251	358 926	365 272	368 124	8,0	1,8	0,8

FFI : faisant fonction d'internes ; n.d. : non disponible. Notamment, les « Autres personnels » ne sont décomposables entre « Autres personnels soignants » et « Autres personnels non soignants » qu'à partir de 2010.

Notes > Le secteur hospitalier privé comprend les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif) et ceux à but lucratif (cliniques privées). Les conducteurs ambulanciers sont compris dans le personnel non médical non soignant jusqu'en 2022 et dans le personnel non médical soignant à compter de 2023.

Champ > Salariés du secteur hospitalier présents au 31 décembre (personnes physiques y compris contrats aidés, hors stagiaires, externes et apprentis), France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Sources > Insee, Siasp et BTS ; Drees, SAE ; traitements Drees.

Contrairement au secteur public, cette hausse se répartit sur l'ensemble du personnel, hors sages-femmes (-100 salariées, soit -2,7 %). Le personnel médical croît de 1,8 % (+500 salariés), car la baisse des effectifs de sages-femmes est plus que compensée par la hausse des effectifs de médecins et d'internes (+400 salariés, soit +2,1 % et +200 salariés,

soit +5,0 %). Le personnel non médical soignant augmente (+1 800 salariés, soit +0,9 %), notamment le personnel infirmier (+1 000 salariés, soit +1,2 %), ainsi que le personnel non médical non soignant (+1 300 salariés, soit +1,7 %), notamment ceux qui n'appartiennent pas à la filière administrative (+1 000 salariés, soit +3,0 %). ■

Encadré Sources et méthodes

Champ

Effectifs salariés, en personnes physiques, rémunérés au 31 décembre par les établissements du secteur hospitalier en France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA). Le secteur hospitalier privé regroupe les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif [Espic]) et ceux à but lucratif (cliniques privées). La notion d'établissement mobilisée ici correspond à celle du répertoire Sirene (un établissement est repéré par son numéro Siret). Un établissement appartient au secteur hospitalier si son code d'activité principale est celui des « activités hospitalières », codé 8610Z dans la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). Ce champ englobe le champ des établissements de santé au sens de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE), mais en étant un peu plus large en raison de la maille utilisée, qui est le Siret. Ainsi, il peut parfois englober, en plus des Finess des établissements de santé, quelques Finess d'établissements non sanitaires : établissements médico-sociaux ou centres de formation aux métiers sanitaires et médico-sociaux, par exemple.

Sources

Ces séries reposent principalement sur l'exploitation de la « base tous salariés » (BTS), fichier statistique produit par l'Insee essentiellement à partir de la déclaration sociale nominative (DSN), et, pour le secteur public, sur l'exploitation du système d'information des agents du secteur public (Siasp). Le Siasp est mobilisé pour estimer les effectifs salariés du secteur hospitalier public, tandis que la BTS sert à estimer les effectifs salariés du secteur hospitalier privé.

La DSN, transmise mensuellement par les employeurs, est nécessaire à la gestion de la protection sociale des salariés par les organismes et les administrations concernés. Cette déclaration permet notamment de connaître les caractéristiques associées à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.) et a remplacé progressivement la plupart des déclarations sociales, dont la déclaration annuelle de données sociales (DADS) précédemment utilisée à partir de 2010. Le Siasp exploite en particulier les déclarations sociales sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.).

Enfin, les données de la SAE sont utilisées pour estimer les effectifs salariés hospitaliers de Mayotte et du SSA, mais aussi pour partager entre secteur public et secteur privé les effectifs d'internes, intégralement recueillis dans le Siasp. Les données retravaillées de la SAE sont aussi mobilisées pour les données antérieures à 2010.

Avertissement

En 2022, conformément au décret n° 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration sociale en DSN. À cette occasion, les employeurs ont pu revoir leurs systèmes d'information, et donc modifier potentiellement leurs comportements déclaratifs. Dans ce contexte de changement de sources d'informations, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Du fait de ces changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats publiés en niveau dans cette publication ne sont pas directement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Les données du millésime 2021 ont aussi été recalculées, afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre 2021 et 2022 et une rétropolation de la série longue d'emplois hospitaliers a été effectuée sur la période 2003-2023 : en particulier, l'évolution 2022/2023 des effectifs hospitaliers du secteur public, initialement évaluée à +2,1 %, est désormais évaluée à +2,0 %. ●●●



Définitions

- > **Médecins et assimilés** : ils rassemblent les médecins salariés, généralistes ou spécialistes, mais aussi les salariés médecins de santé publique, médecins du travail, biologistes, odontologistes et pharmaciens. Les personnels enseignants et hospitaliers (titulaires, détachés et non titulaires) y sont intégrés. Seules les sages-femmes sont comptabilisées séparément.
- > **Internes** : ils rassemblent les internes (toutes spécialités confondues) réalisant leur stage dans un établissement de santé, quelle que soit la structure qui les rémunère, ainsi que les docteurs juniors et les faisant fonction d'internes (FFI).
- > **Sages-femmes** : il s'agit des sages-femmes salariées.
- > **Infirmiers** : ils incluent tous les infirmiers diplômés d'État (IDE) salariés, avec ou sans spécialisation, à l'exclusion du personnel infirmier d'encadrement (cadres infirmiers, surveillants chefs infirmiers) comptabilisé dans « autres personnels soignants ».
- > **Aides-soignants** : ils rassemblent tous les aides-soignants salariés, y compris les aides médico-psychologiques et les auxiliaires de puériculture.
- > **Personnel administratif** : il regroupe le personnel de direction salarié et les autres personnels administratifs salariés (secrétaires médicaux et assistants médico-administratifs, par exemple).
- > **Autres personnels soignants** : ils rassemblent le personnel salarié d'encadrement des services de soins, les salariés psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes (non médecins), les agents de service hospitalier (ASH) et le personnel salarié de rééducation. Ils comprennent les conducteurs ambulanciers à compter de 2023.
- > **Autres personnels non soignants** : ils rassemblent le personnel éducatif et social salarié, le personnel médico-technique, technique et ouvrier salarié (y compris les ingénieurs).

Pour en savoir plus

- > **Charnoz, P., et al.** (2020, décembre). Évolution des effectifs salariés hospitaliers depuis 15 ans – Méthodologie de construction d'agrégats nationaux. Drees, *Les Dossiers de la Drees*, 69.
- > **De Peretti, G. (dir.)** (2025, octobre). *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2025*. Rapport, DGAFP.
- > **Eselin, L., Moreau, T., Touzé, S.** (2026, février). L'emploi dans la fonction publique en 2024 – Le recrutement de contractuels soutient de nouveau la hausse de l'emploi dans la fonction publique. Insee. *Insee Première*, 2094.
- > Les séries longues d'emploi hospitalier sont disponibles sur le site Open Data de la Drees : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/effectifs-salaries-hospitaliers-series-longues/information/>